

Communiqué de presse

Les étudiants de la Faculté des Sciences et Techniques invités à se prononcer sur la reprise des cours

> Date

Mercredi 22 avril 2009
10h00 à 15h00

> Lieu :

Faculté des Sciences et
Techniques
Bâtiment de l'Administration
Bld des Aiguillettes
Vandoeuvre-les-Nancy

> Contact

Décanat de la Faculté des
Sciences et techniques
Tel : 03 83 68 40 02

Contact Presse

Claire Bergerot
Communication UHP
Tel : 03 83 68 21 09

Tous les étudiants de la Faculté des Sciences et Techniques sont invités à se prononcer « pour ou contre la reprise des cours » **Mercredi 22 Avril 2009** lors d'un scrutin organisé par la Faculté de 10h00 à 15h00 dans les locaux du Bâtiment de l'Administration. Le scrutin se déroulera à bulletin secret sur présentation de la carte d'étudiant. 4 000 étudiants sont concernés.

Cette décision intervient au lendemain de la tenue d'une assemblée générale qui a réuni environ 400 enseignants-chercheurs et étudiants sur le Campus Sciences. A environ 30 voix, cette assemblée a décidé du blocage de la Faculté des Sciences et Techniques. Le matin même, le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques avait initié une réunion des enseignants-chercheurs de la Faculté pour notamment proposer de consacrer ½ journée par semaine aux échanges et à la discussion, sous réserve de la reprise des cours.

Conscients des menaces qui pèseraient sur le bon déroulement des sessions d'examen du mois de Mai si le blocage devait perdurer, les dirigeants de l'Université Henri Poincaré ont estimé de leur devoir envers les étudiants de la Faculté des Sciences et Techniques de procéder à une consultation générale et officielle afin de recueillir la position majoritaire des étudiants.

Cette décision fait également suite à une motion adoptée à l'unanimité par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire qui en sa séance du 21 avril 2009 « a rappelé solennellement que les diplômes délivrés par l'Université Henri Poincaré sont des diplômes nationaux, soumis à une habilitation ministérielle. Le respect de ces habilitations, tant en ce qui concerne le nombre d'heures d'enseignement, leur nature, que les modalités de contrôle des connaissances est une condition indispensable à la délivrance et à la crédibilité de ces diplômes. Convaincue de la qualité de ses formations et résolue à garantir l'avenir universitaire comme professionnel de ses étudiants, l'Université Henri Poincaré ne délivrera que des diplômes satisfaisant à leurs critères d'habilitation ».